



La publication de l'arrêté le 28 mai 2024

Nouveau : Un arrêté commun précise les éléments obligatoires à collecter dans les deux modèles de données arrêté du 28 mai 2024 relatif aux dispositions de collecte des données "accessibilité" dans les transports et en voirie <u>Lien</u>

En complément du cadre législatif et réglementaire existant,

Pour les **transports** (art. L. 1115-6 et D. 1115-9) : collecte de **données sur l'accessibilité des services réguliers de transport public** aux personnes handicapées ou à mobilité réduite dans un rayon de 200 mètres des arrêts prioritaires

Pour la **voirie** (art. L.141-13 et R. 121-24 du code de la voirie urbaine) : collecte de **données relatives à l'accessibilité** aux personnes handicapées ou à mobilité réduite des principaux itinéraires pédestres **dans un rayon de 200 mètres autour des point d'arrêt prioritaire**





Un webinaire sur les liens entre collecte et relance des PAVE le 20 juin

En plus d'alimenter les calculateurs d'itinéraires, l'objectif secondaire de cette obligation est de relancer le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) en utilisant ces diagnostics centrés sur les arrêts prioritaires :

- C'est un document stratégique obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants ou chaque EPCI.
- C'est un diagnostic et une programmation pluriannuelle hiérarchisée des travaux à réaliser sur toutes les voiries (cheminements, stationnements, arrêt de bus...) pour assurer la continuité de mobilité, en toute autonomie.

Lien vers la présentation du 20 juin : https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/laccessibilite-voirie-espaces-publics





Un webinaire de présentation de l'outil, le 13 juin

Open Source

transporteur

Documentation en ligne

Technologies de dessin / collecte éprouvés

Pour chaque collectivité / AOM /

Support / maintenance assuré

Notion de zones de travail







Des outils de communication : logo et flyers









LA suite logicielle open-source des données d'accessibilité des transports et de la voirie qui permet de faciliter leur collecte, manipulation et mise à jour.



3 fonctionnalités :







Réaliser

• le relevé terrain
• la saisie géométrique / attributaire



Importer / Exporter les données

Le tout en conformité avec les obligations légales, réglementaires et normatives de collecte des données d'accessibilité (Code des transports L1115-6 et D1115-9 et code de la voirie urbaine L141-13 et R121-24 et l'arrêté du 28 mai 2024 précisant les attributs obligatoires)



2 interfaces de collecte de données :

• Éditeur web, qui permet de créer le graphe piéton qui servira de support à la collecte terrain Application mobile,
 pour compléter les attributs
d'accessibilité lors de relevés sur le terrain



1 format d'échange unique :

NeTEx, profil accessibilité France pour alimenter les calculateurs d'itinéraires avec les données d'accessibilité de la voirie et des transports



Pour qui ? Toutes les collectivités et leurs partenaires

Concue et Co-financée par



la Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

La Délégation ministérielle à l'accessibilité

Liberté Égalité Praternité







le programme NextGenerationEU de l'Union Européenne



Développée par :









Pour plus d'information :

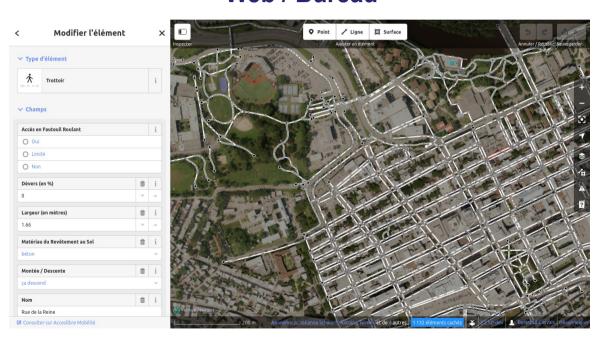
mtes-mct.github.io/alm-docs/ www.ecologie.gouv.fr/donnees-daccessibilite dma.sg@developpement-durable.gouv.fr



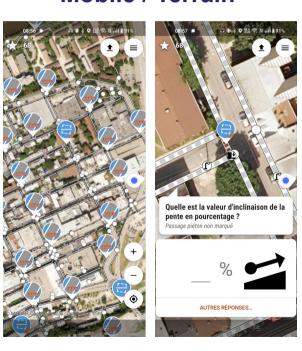




Web / Bureau



Mobile / Terrain







Web / Bureau



Mobile / Terrain







Mise en place de communautés régionales pour accompagner la politique

- Une AOM qui teste acceslibre Mobilités
- La région concernée et son syndicat de transport
- Le CRIGE, le centre régional d'information géolocalisé.

Lancement de ces 5 – 6 communautés régionales d'ici septembre Appui de la Fabrique des Mobilités

Plus d'information sur la page « Données d'accessibilité » sur www.accessibilite.gouv.fr. »





Liens en cours avec Ecolab, l'IGN et Afigeo

Un 1er Rdv avec Ecolab

Un RDV a venir avec des acteurs champs Géomatique dont les membres de « Cycclo »

Et toujours les géo data days en septembre

Plus d'information sur la page « Données d'accessibilité » sur www.accessibilite.gouv.fr. »



OSM dans l'écosystème



ODBL, une licence compatible

Les producteurs de données ont le choix entre 2 licences pour publier :

- Licence ouverte (LO)
- · I'Open Database Licence (ODbL).
- Les données peuvent être utilisées pour tout type d'usage, même commercial
 - mais obligation de créditer les producteurs de données et de mentionner que ces données ont été utilisées pour réaliser le service
- ODbL prévoit une clause supplémentaire de partage à l'identique, qui impose aux ré utilisateurs de republier les modifications et améliorations apportées aux données
 - Cercle vertueux
 - Toutes les administrations publiant des données sous ODbL ont recours à des modulations de la clause de partage à l'identique
 - Implique de travailler sur les clauses particulières afin de ne pas freiner les acteurs du marché des calculateurs d'itinéraires (Cela se pratique déjà depuis longtemps et à ce jour, aucun procès)



L'importance de la cartographie libre

Retour suite à l'évènement OSM à Lyon la semaine passée :

- Importance d'investir sur la carto libre pour disposer de fond de plan le plus à jour possible,
 - plans qui sont à disposition de tous
 - Conf. 36 « utilisation OSM dans une mairie », témoignages d'un des communes de l'aggo Pays basques (à faire venir au CT GNIG ?)
 - → gain énorme de temps, d'énergie et de garantie des données
 - → Besoin de préciser les autres éléments de collecte nécessaires → someware et jungle bus
- Recours aux images et images 3 D pour finaliser la collecte au bureau



Les ressources images et vues immersives

Panoramax

Mapillary

Usages

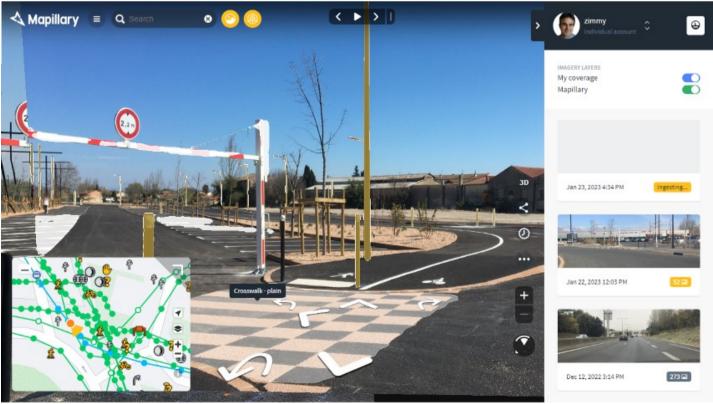
- Pour les experts dont les Collectivités territoriales : pour compléter au bureau des BDD, avec possibilité d'appeler des objets (ex. sur Mapillary, identification directe des bancs, des places de stationnement...)
- Acceslibre Mobilités va proposer la possibilité d'ajouter des vues panoramax lors de la collecte
- Pour les personnes handicapées et PMR : les calculateurs d'itinéraires pourraient insérer des vues immersives aux points de départ et d'arrivée dans les feuilles de route du trajet permettant aux PH/PMR de visualiser l'environnement en amont

Pistes, perspectives

- Contribution pas encore disponible sur téléphone
- · La détection des objets est prévue dans la feuille de route de Panoramax



Massifier : les POI en ligne



Visualiser : rendu OSM-FR

